

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	5
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	7
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	

À son honneur le Maire et aux membres du Conseil municipal de Municipalité de Belle-Baie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Municipalité de Belle-Baie et ses filiales (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités consolidés, de la variation de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément au code de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers consolidés de Municipalité de Belle-Baie pour la période close le 31 décembre 2023 ont été audités par EPR Bathurst / Péninsule de Bathurst, au Canada, avant sa fusion avec MNP s.r.l. EPR Bathurst / Péninsule a exprimé une opinion non modifiée sur ces états résumés le 8 juillet 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Bathurst (Nouveau-Brunswick)

3 juin 2025

MNP_{srl}
Comptables professionnels agréés

	Budget Non-audit� (note 21)	2024 Actuel	2023 Actuel
REVENUS			
Mandat d'imp�ts fonciers	15 269 412 \$	15 269 410	\$ 13 835 515
Services rendus � d'autres gouvernements	217 259	222 247	214 411
Vente de services	203 300	284 369	254 994
Autres revenus - propres sources	133 844	726 168	358 702
Transferts sans condition	-	-	5 571
Autres transferts gouvernementaux	120 400	3 452 719	3 622 740
Frais et usagers - Eau et �gouts	2 962 466	3 366 208	2 872 101
	18 906 681	23 321 121	21 164 034
D�PENSES			
Services d'administration g�n�rale	2 940 760	3 015 537	2 439 055
Services de protection	5 115 313	3 728 955	4 273 086
Services des transports	4 256 947	4 288 996	3 846 281
Services d'hygi�ne	1 122 601	1 033 593	871 120
Services de d�veloppement �conomique	1 081 289	1 454 504	657 569
Services r�cr�atifs et culturels	2 977 381	3 232 010	2 626 127
Approvisionnement en eau et �vacuation des eaux us�es	3 796 194	3 921 138	3 547 663
	21 290 485	20 674 733	18 260 901
EXC�DENT POUR L'ANN�E (note 18)	(2 383 804) \$	2 646 388	2 903 133
EXC�DENT ACCUMUL� AU D�BUT DE L'ANN�E		46 997 894	44 094 761
EXC�DENT ACCUMUL� � LA FIN DE L'ANN�E		49 644 282	\$ 46 997 894

Les notes compl mentaires ci-jointes font partie int grante des  tats financiers consolid s.

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 3)	6 171 773 \$	4 794 938 \$
Débiteurs :		
- Général	937 395	896 471
- Gouvernement fédéral et ses agences (note 4)	381 248	383 641
- Province du Nouveau-Brunswick (note 5)	196 645	450 546
Avantages postérieurs à l'emploi à recevoir (note 10)	98 000	146 500
	7 785 061	6 672 096
PASSIFS		
Emprunt à demande (note 6)	799 437	279 640
Créditeurs et charges à payer	1 396 041	888 882
Revenus différés (note 7)	164 972	94 678
Dette à long terme (note 8)	8 522 000	9 232 000
Passif pour congés de maladie cumulés et allocation de retraite (note 9)	485 906	437 640
	11 368 356	10 932 840
DETTE NETTE	(3 583 295)	(4 260 744)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	106 864 682	101 434 031
Amortissement cumulé	(53 708 902)	(50 316 458)
	53 155 780	51 117 573
Frais payés d'avance	71 797	141 065
	53 227 577	51 258 638
EXCÉDENT ACCUMULÉ	49 644 282 \$	46 997 894 \$

ÉVENTUALITÉ ET ENGAGEMENT (Notes 11 et 12)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

Maire :

Administrateur :

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

7

	2024	2023
Excédent pour l'année	2 646 388 \$	2 903 133 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 430 651)	(4 858 009)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 392 443	3 035 012
	608 180	1 080 136
Acquisition des frais payés d'avance	(71 797)	(141 065)
Utilisation des frais payés d'avance	141 065	71 722
	69 268	(69 343)
Variation de la dette nette	677 448	1 010 793
Dette nette au début de l'exercice	(4 260 744)	(5 271 537)
Dette nette à la fin de l'exercice	(3 583 296) \$	(4 260 744) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

	2024	2023
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent pour l'exercice	2 646 388 \$	2 903 133 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	3 392 443	3 035 012
Débiteur - Général	(40 921)	(197 886)
Débiteur - Gouvernement fédéral et ses agences	2 393	122 168
Débiteur - Province du Nouveau-Brunswick	253 901	2 524 062
Créditeurs et frais courus	553 525	(381 358)
Revenus différés	70 295	88 506
Congé de maladie courus	48 266	(8 752)
Avantages postérieurs à l'emploi payables	48 500	(302 700)
Variation des frais payés d'avance	22 900	(69 343)
Changements dans les fonds de réserve	(1 958 132)	1 317 443
	5 039 558	9 030 285
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 430 651)	(4 858 009)
	(5 430 651)	(4 858 009)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à demande	519 796	(1 675 812)
Remboursement de la dette à long terme	(710 000)	(949 000)
	(190 204)	(2 624 812)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(581 297)	1 547 464
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, au début de l'exercice	3 220 812	1 673 348
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice	2 639 515 \$	3 220 812 \$

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse non affectée.

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Municipalité a été créée sur amalgamation au 1er janvier 2023, celle-ci inclus les anciennes municipalités de Beresford, Nigadoo, Petit-Rocher, Pointe-Verte et plusieurs districts locaux. En tant que municipalité, elle est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés.

Les états financiers présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Municipalité sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisations sont éliminés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers ont été approuvés le 21 novembre 2023.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Municipalité se composent de l'encaisse, de comptes débiteurs, des montants exigibles des fonds propres, d'un prêt bancaire, de créiteurs et de charges à payer et des dettes à long terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à d'importants taux d'intérêts, taux de change ou risque de crédit découlant de ces outils financiers. La juste valeur de ces outils financiers correspond approximativement à leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Municipalité est exposée au risque de crédit par le biais des comptes débiteurs. La Municipalité minimise les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse en main, les soldes bancaires et dépôts à court terme ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

<u>Type d'actif</u>	<u>Années</u>
Améliorations foncières	5-25 années
Bâtiments	25-40 années
Véhicules	3-5 années
Machinerie et équipement	3-15 années
Équipement lourd	10-15 années
Matériel, logiciels et équipement de télécommunications	3-5 années
Meubles	3-5 années
Revêtement de route	5-15 années
Structures marines	25 années
Éclairage et feux de circulation	10-15 années
Réseau d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	15-100 années

Seulement la moitié du taux est imputée sur les additions de l'exercice.

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Information sectorielle

La Municipalité est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services des transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La Municipalité a un avantage de congé de maladie tel que documenté dans la note 9, une attribution pour service à long terme et un régime de retraite tel que documenté dans la note 10.

3. ENCAISSE

	2024	2023
Encaisse - affectée	3 532 258 \$	1 574 126 \$
Encaisse - non affectée	2 639 515	3 220 812
	6 171 773 \$	4 794 938 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SES AGENCES

	2024	2023
Agence du revenu du Canada (remboursement de TVH)	381 248 \$	383 641 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

	2024	2023
Ministère des Gouvernements locaux	196 645 \$	262 181 \$
Fonds des petites collectivités Canada - Nouveau-Brunswick	-	72 393
Société de Développement régional	-	115 972
	196 645 \$	450 546 \$

6. EMPRUNTS À DEMANDE

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 302 985 \$, avec un montant maximal permis de 302 985 \$, au taux préférentiel de 5,20 %, dont 302 985 \$ est inutilisé au 31 décembre 2024.

La Municipalité dispose d'une deuxième marge de crédit autorisée de 300 000 \$, avec un montant maximal permis de 300 000 \$, au taux préférentiel de 5,20 %, dont 300 000 \$ est inutilisé au 31 décembre 2024.

La Municipalité dispose d'une troisième marge de crédit autorisée de 1 513 000 \$, avec un montant maximal permis de 593 648 \$, au taux préférentiel de 5,20 %, dont 593 021 \$ est inutilisée au 31 décembre 2024.

La Municipalité dispose d'une quatrième marge de crédit autorisée de 3 354 280 \$, avec un montant maximal permis de 3 354 280 \$, au taux préférentiel de 5,20 %, dont 2 554 843 \$ est inutilisée au 31 décembre 2024.

7. REVENUS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Revenus - Frais de transition	164 972 \$	88 743 \$
Revenus - Gestion des actifs	-	5 935
	164 972 \$	94 678 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick		
Débiteures :		
Série de 1,635 % à 3,550 %, échéant en 2027, D.C. BH-39.	47 000 \$	62 000 \$
Série de 1,65 % à 3,20 %, échéant en 2032, D.C. BR-34.	203 000	225 000
Série de 3,005 % à 4,462 %, échéant en 2042, D.C. CB-24.	2 151 000	2 210 000
Série de 1,45 % à 3,50 %, échéant en 2031, D.C. BO-42.	107 000	121 000
Série de 0,50 % à 1,40 %, échéant en 2027, D.C. BY-41.	128 000	170 000
Série de 0,30 % à 1,35 %, échéant en 2026, D.C. BZ-33.	32 000	47 000
Série de 3,953 % à 4,848 %, échéant en 2042, D.C. CC-23.	168 000	174 000
Série de 1,20 % à 2,70 %, échéant en 2027, D.C. BQ-10.	273 000	360 000
Série de 1,65 % à 2,90 %, échéant en 2027, D.C. BR-10.	163 000	215 000
Série de 1,20 % à 3,10 %, échéant en 2024, D.C. BL-13.	-	61 000
Série de 4,700 % à 4,266 %, échéant en 2032, D.C. CC-7.	771 000	851 000
Série de 1,65 % à 2,90 %, échéant en 2027, D.C. BR-35.	114 000	150 000
Série de 0,00 % à 2,60 %, échéant en 2040, D.C. BY-38.	262 000	276 000
Série de 1,35 % à 3,80 %, échéant en 2032, D.C. BH-18.	511 000	566 000
Série de 1,20 % à 2,70 %, échéant en 2027, D.C. BQ-11.	71 000	93 000
Série de 1,65 % à 3,30 %, échéant en 2037, D.C. BR-11.	1 802 000	1 879 000
Série de 3,005 % à 4,462 %, échéant en 2042, D.C. CB-7.	860 000	892 000
Série de 4,700 % à 4,848 %, échéant en 2042, D.C. CC-8.	859 000	880 000
	8 522 000 \$	9 232 000 \$

8. DETTE À LONG TERME (SUITE)

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux des municipalités du Nouveau-Brunswick a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme.

2017 Émission de 2 300 000 \$:

Le 12 décembre 2037, la somme de 586 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

2022 Émission de 900 000 \$:

Le 5 décembre 2042, la somme de 267 000 \$ sera refinancée pour une durée ne dépassant pas cinq ans.

Les versements exigibles à effectuer au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2025	668 000 \$
2026	691 000 \$
2027	691 000 \$
2028	435 000 \$
2029	283 000 \$

9. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La Municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à une journée et un quart par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 120, 121 ou 200 jours de congés de maladie selon les politiques administratives en vigueur. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Obligation découlant du régime de retraite

La Municipalité finance un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour pratiquement tous ses employés. La Municipalité fournit un plan de pension aux employés qui est un plan multi-employeur qui est administré par un conseil sous les provisions de l'acte municipale du Nouveau-Brunswick, les pensions sont basées sur la durée de service et la moyenne des salaires. La moyenne d'âge des 30 employés actifs couverts par le régime est de 50 ans. Actuellement, le régime profite à 30 employés.

Les employés font des contributions égales à 7,95 % de leur salaire et la Municipalité contribue 7,95 %. Les paiements de prestations aux retraités pendant l'année représentent environ 305 200 \$. L'actif du fond de pension est investi dans des investissements sur la bourse.

Des évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité sont faites tous les trois ans à l'aide de la méthode de répartition des prestations. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2022 et, à ce moment, le régime de retraite avait une obligation au titre des prestations constituées de 4 473 500 \$.

L'évaluation actuarielle était fondée sur un certain nombre d'hypothèses à propos d'événements futurs tels que les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses qui ont été utilisées correspondent aux meilleures estimations de la Municipalité.

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER (SUITE)

Les hypothèses les plus importantes de l'évaluation étaient les suivantes :

- le taux d'inflation attendu est de 2,10 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6,05 %;
- le taux de rendement attendu est de 6,05 %;
- l'âge de la retraite est de 55 ans ; et
- la moyenne estimée du nombre d'années de service restantes est de 14,0 années.

Les contributions combinées de l'employeur et des employés cette année étaient de 239 400 \$.

Les actuaires de la Municipalité ont fait une extrapolation de l'évaluation au 31 décembre 2022 afin de déterminer la position du régime au 31 décembre 2024. Les actifs du fonds sont évalués à la valeur du marché.

Valeur du marché de l'actif du régime	4 802 700 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(4 929 800)
Perte non amortie	29 100
Excédent du régime de retraite	98 000 \$

L'actif au titre du régime de retraite établi par calcul actuariel au 31 décembre 2024 est de 98 000 \$ (146 500 \$ en 2023).

11. ÉVENTUALITÉS

La Municipalité a garanti, en partie, le prêt de la Commission des Services régionaux Chaleur, anciennement la commission des déchets solides Népisiguit-Chaleur. Ce prêt est garanti par deux autres municipalités. Le montant garanti par la Municipalité est de 4 544 702 \$.

12. ENGAGEMENTS

La Municipalité s'est engagée par différents contrats jusqu'en 2028 pour l'entretien et le déblaiement de la neige, l'enlèvement des ordures, et maintenance préventive. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 2 419 324 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	931 517 \$
2026	820 896 \$
2027	513 122 \$
2028	153 789 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. CONFORMITÉ DES EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt provisoire pour le capital

La Municipalité a l'autorité ministérielle pour les emprunts à court terme comme suit :

Général de capital :

D.C. No. 24-0017	1 422 000	Financement temporaire
Capital Eau et égouts:		
D.C. No. 20-0034	3 893 000	Financement temporaire
D.C. No. 24-0017	3 354 000	
8 669 000 \$		

Emprunt d'exploitation

Ainsi que le prescrit la *Loi sur les municipalités*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2024, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt inter fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter fonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

14. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET ÉGOUT

La *Loi sur les municipalités* exige que les excédents (déficits) au fonds d'eau et égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent (déficit) à la fin de l'année est le suivant :

	2024	2023
2024 Déficit	(43 794) \$	- \$
2023 Déficit	(157 931)	(157 931)
2022 Déficit	-	(60 480)
	(201 725) \$	(218 411) \$

15. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débité par la Municipalité est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Machinerie et équipements	Véhicules et équipements lourds	Routes et rues	Eau et égouts	Total 2024	Total 2023
Coût:								
Solde d'ouverture	987 531 \$	23 372 496 \$	11 585 090 \$	1 307 402 \$	40 152 971 \$	24 028 541 \$	101 434 031 \$	96 576 022 \$
Ajouts : Additions	34 058	608 845	397 178	330 592	2 776 931	1 283 047	5 430 651	4 858 009
Solde de fermeture	1 021 589	23 981 341	11 982 268	1 637 994	42 929 902	25 311 588	106 864 682	101 434 031
Amortissement accumulé :								
Solde d'ouverture	-	9 770 469	7 920 207	844 578	18 895 846	12 885 359	50 316 459	47 281 446
Ajouts : Amortissement	-	646 289	706 906	108 247	1 167 077	763 924	3 392 443	3 035 012
Solde de fermeture	-	10 416 758	8 627 113	952 825	20 062 923	13 649 283	53 708 902	50 316 458
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 021 589 \$	13 564 583 \$	3 355 155 \$	685 169 \$	22 866 979 \$	11 662 305 \$	53 155 780 \$	51 117 573 \$
Composé de :								
Fonds général	482 341 \$	8 910 102 \$	3 355 155 \$	673 374 \$	22 866 980 \$	- \$	36 287 952 \$	34 665 594 \$
Fonds eau et égouts	539 248	4 654 480	-	11 796	-	11 662 304	16 867 828	16 451 979
	1 021 589 \$	13 564 582 \$	3 355 155 \$	685 170 \$	22 866 980 \$	11 662 304 \$	53 155 780 \$	51 117 573 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transport	Hygiène	Développement économique	Récréatifs & culturels	Eau & égouts	2024 Consolidés	2023 Consolidés
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	3 904 625 \$	4 237 784 \$	3 038 432 \$	1 101 350 \$	1 079 921 \$	1 907 298 \$	- \$	15 269 410	\$ 13 835 515
Services rendus à d'autres gouvernements	-	-	222 247	-	-	-	-	222 247	214 411
Vente de services	-	-	6 574	-	-	277 796	-	284 370	254 994
Autres revenus de propres sources	572 295	16 630	-	-	137 244	-	-	726 169	358 702
Transfert sans condition	-	-	-	-	-	-	-	-	5 571
Autres transferts gouvernementaux	7 067	93 049	2 823 510	-	-	278 969	250 124	3 452 719	3 622 740
Frais aux usagers - Eau et égout	-	-	-	-	-	-	3 366 208	3 366 208	2 872 101
Gain sur la vente d'immobilisations									
	4 483 987	4 347 463	6 090 763	1 101 350	1 217 165	2 464 063	3 616 332	23 321 123	21 164 034
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	1 640 756	2 149 121	721 741	59 817	128 887	892 519	648 042	6 240 883	5 566 786
Biens et services	1 161 981	1 437 883	2 348 741	952 524	1 324 249	1 269 409	2 198 370	10 693 157	9 126 208
Amortissement	34 911	141 953	1 218 515	21 251	1 368	1 070 083	904 361	3 392 442	3 035 012
Intérêts	168 137	-	-	-	-	-	171 912	340 049	370 613
Autres	9 751	-	-	-	-	-	5 453	15 204	162 282
	3 015 536	3 728 957	4 288 997	1 033 592	1 454 504	3 232 011	3 928 138	20 681 735	18 260 901
Excédent (déficit) pour l'année	1 468 451 \$	618 506 \$	1 801 766 \$	67 758 \$	(237 339) \$	(767 948) \$	(311 806) \$	2 639 388 \$	2 903 133 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonds général		Fonds eau et égouts		Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		Total
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	
Excédent (déficit) pour l'année 2024	2 287 924 \$	856 440 \$	61 130 \$	(654 237) \$	9 868 \$	47 098 \$	3 574 \$	34 591 \$	2 646 388 \$
Ajustements à l'excédent annuel pour le financement requis									
Surplus (déficit) d'avant dernière année	1 008 642	-	57 943	-	-	-	-	-	1 066 585
Transferts entre fonds									
Du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égouts	-	-	(7 000)	-	-	-	-	7 000	-
Du fonds de réserve de capital et fonctionnement au fonds de capital général	(1 250 000)	-	-	-	250 000	1 000 000	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	(453 000)	453 000	(257 000)	257 000	-	-	-	-	-
Provision pour allocations de retraite	48 500	-	-	-	-	-	-	-	48 500
Dépenses en capital	(1 085 000)	-	(283 867)	-	-	-	-	-	(1 368 867)
Dépenses d'amortissement	-	2 488 082	-	904 361	-	-	-	-	3 392 443
Transfert du coût de l'eau	(385 000)	-	385 000	-	-	-	-	-	-
Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2024	(2 115 858)	2 941 082	(104 924)	1 161 361	250 000	1 000 000	-	7 000	3 138 661
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2024	172 066 \$	3 797 522 \$	(43 794) \$	507 124 \$	259 868 \$	1 047 098 \$	3 574 \$	41 591 \$	5 785 049 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Fonds de réserve général		Fonds de réserve eau et égouts		2024	2023
	Fonctionnement	Capital	Fonctionnement	Capital	Total	Total
ACTIFS						
Encaisse	562 771 \$	2 106 951 \$	117 245 \$	745 291 \$	3 532 258 \$	1 574 126 \$
Sommes à recevoir (à payer) des autres fonds	-	(322 885)	-	63 747	(259 138)	346 746
	562 771 \$	1 784 066 \$	117 245 \$	809 038 \$	3 273 120 \$	1 920 872 \$
PASSIFS						
Excédent accumulé	562 771 \$	1 784 066 \$	117 245 \$	809 038 \$	3 273 120 \$	1 920 872 \$
REVENUS						
Transferts des autres fonds	250 000 \$	1 000 000 \$	- \$	7 000 \$	1 257 000 \$	583 000 \$
Intérêts	9 868	47 109	3 574	34 602	95 153	39 812
	259 868	1 047 109	3 574	41 602	1 352 153	622 812
DÉPENSES						
Transfert aux autres fonds	-	-	-	-	-	1 025 908
Frais bancaires	-	11	-	11	22	136
	-	11	-	11	22	1 026 044
(Déficit) Excédent pour l'année	259 868 \$	1 047 098 \$	3 574 \$	41 591 \$	1 352 131 \$	(403 232) \$
Détails de l'encaisse						
	Montant du principal			Taux d'intérêt		
Compte Avantage Entreprise	562 772 \$			Variable		
Compte Courant	2 106 951 \$			Variable		
Compte Avantage Entreprise	117 244 \$			Variable		
Compte Courant	745 291 \$			Variable		

19. ÉTAT DES RÉSERVES (SUITE)

Résolution du conseil concernant les contributions aux réserves :

Proposé par M. Larivière, appuyé par le conseiller G. Frenette que 7 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de capital eau et égout.

Proposé par A. Bard-Lavigne, appuyé par le conseiller R. Arseneau que 1 000 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général.

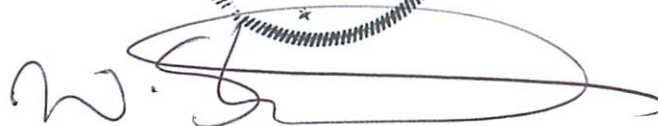
Proposé par M. Larivière, appuyé par le conseiller G. Frenette que 250 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à la réunion du Conseil du 17 décembre 2024.



Rémi Doucet
Trésorier,
Municipalité de Belle-Baie

24 jan 2025
Date



MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20. RÉCONCILIATION DU FINANCEMENT DU DÉFICIT SUR L'ADOPTION DU CSP

	Charges à payer du régime de retraite à prestation définie	Bénéfices d'emploi acquis	Autres charges à payer non inscrits antérieurement
Passif au 31 décembre 2011 tel que calculé sur l'adoption du CSP	297 300 \$	- \$	- \$
Montants financés dans les années antérieures	59 640	-	-
Solde à être financé dans les années futures	237 660 \$	- \$	- \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement		Amortissement	Autres	Élimination	Total
	Général	Eau et égouts	Immobilisations	(expliquer)		
REVENUS						
Mandat d'impôts fonciers	15 269 412 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 269 412 \$
Services à d'autres gouvernements	217 259	-	-	-	-	217 259
Vente de services	203 300	-	-	-	-	203 300
Autres revenus de propres sources	133 844	-	-	-	-	133 844
Autres transferts gouvernementaux	120 400	-	-	-	-	120 400
Frais aux usagers - Eau et égouts	-	3 347 466	-	-	(385 000)	2 962 466
Excédent d'avant dernière année	977 559	57 943	-	(1 035 502)	-	-
	16 921 774	3 405 409	-	(1 035 502)	(385 000)	18 906 681
DÉPENSES						
Services d'administration générale	2 740 355	-	34 911	-	-	2 775 266
Services de protection	5 358 360	-	141 953	-	(385 000)	5 115 313
Services de transports	3 038 432	-	1 218 515	-	-	4 256 947
Services d'hygiène	1 101 350	-	21 251	-	-	1 122 601
Services de développement économique	1 079 921	-	1 368	-	-	1 081 289
Services récréatifs et culturels	1 907 298	-	1 070 083	-	-	2 977 381
Frais de service de la dette:						
Remboursement de la dette à long terme	453 000	257 000	-	-	(710 000)	-
Intérêts	165 494	167 971	-	-	-	333 465
Transfert du fonds général de fonctionnement au fonds de réserve de fonctionnement	1 077 564	-	-	-	(1 077 564)	-
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de réserve de fonctionnement eau et égouts	-	7 000	-	-	(7 000)	-
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égouts au fonds de capital eau et égouts	-	199 096	-	-	(199 096)	-
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées	-	2 774 342	904 361	-	(50 480)	3 628 223
	16 921 774	3 405 409	3 392 442	-	(2 429 140)	21 290 485
Excédent (déficit)	- \$	- \$	(3 392 442) \$	(1 035 502) \$	2 044 140 \$	(2 383 804) \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 . SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

	Budget	2024	2023
REVENUS			
SERVICES RENDUS À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Chemins et rues	196 691	196 690	188 489
Traçage des voies de circulation	20 568	25 557	25 922
	217 259 \$	222 247 \$	214 411 \$
VENTE DE SERVICES			
Transports routiers	1 500 \$	6 573 \$	17 665 \$
Services culturels	-	88	87
Services récréationnels	201 800	277 708	237 242
	203 300 \$	284 369 \$	254 994 \$
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Licences et permis	22 050 \$	16 580 \$	8 438 \$
Permis de construction	38 250	137 244	138 952
Contraventions	-	50	1 052
Autres revenus - Bâtiments	51 895	44 537	14 133
Profits sur placements	2 800	348 013	34 921
Divers	18 849	179 744	161 206
	133 844 \$	726 168 \$	358 702 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
DÉPENSES			
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	78 660 \$	81 478 \$	81 007 \$
Conseillers	292 260	277 765	281 198
Colloques	23 000	49 060	14 072
	393 920	408 303	376 277
Administration générale			
Administration	1 379 826	1 489 311	945 369
Gestion des finances	342 287	306 592	404 842
Services communs	109 140	115 743	-
Autres services d'administration générale	490 682	482 789	438 970
Amortissement	34 911	34 911	26 148
	2 356 846	2 429 346	1 815 329
Services financiers			
Frais bancaires et intérêts	24 500	9 751	65 926
Intérêts sur la dette à long terme	165 494	168 137	181 523
	189 994	177 888	247 449
	2 940 760 \$	3 015 537 \$	2 439 055 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 . SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police			
Administration	587 826 \$	610 594 \$	428 352 \$
Enquêtes criminelles	245 062	113 124	247 164
Circulation	1 443 802	1 478 659	1 345 072
Formation et développement	19 500	16 410	15 173
Bâtiment et équipements	263 248	223 277	195 448
Garde des prisonniers	7 000	3 961	6 797
Services de police - GRC	1 120 576	280 144	1 087 938
Autres	350 000	236 481	190 685
	4 037 014	2 962 650	3 516 629
Services d'incendie			
Administration	99 822	71 951	21 448
Brigade de pompiers	125 212	120 640	173 886
Bâtiment et équipements	233 830	216 153	251 927
Enquête et prévention des incendies	142 000	53 376	1 533
Amortissement	141 953	141 953	151 307
	742 817	604 073	600 101
Autres services de protection			
Mesures d'urgence	45 000	47 736	44 648
Inspection de construction	35 000	1 302	2 451
Contrôle des animaux	101 110	104 524	101 783
Formation et perfectionnement	15 000	4 298	2 555
Comité de sécurité publique	139 372	4 372	4 919
	335 482	162 232	156 356
	5 115 313 \$	3 728 955 \$	4 273 086 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 . SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
SERVICES DES TRANSPORTS			
Service de transport en commun			
Administration	288 659 \$	343 318 \$	849 200 \$
Formation et perfectionnement	15 000	(6 697)	9 028
Bâtiment et équipements	350 550	471 857	356 127
Amortissement	1 218 515	1 218 515	1 030 947
	1 872 724	2 026 993	2 245 302
Transport routier			
Entretien d'été	783 398	685 840	106 452
Fossés et drainage	33 500	29 922	35 824
Égouts pluviaux	43 250	5 504	28 269
Entretien d'hiver	985 000	1 007 843	958 025
	1 845 148	1 729 109	1 128 570
Éclairage des rues	417 000	428 083	368 382
Services relatifs à la circulation			
Plaques des noms de rues	3 500	5 542	6 959
Traçage des voies de circulation	51 000	68 095	63 728
Signaux de circulation	7 500	6 421	5 015
Passage pour piétons	19 300	14 306	23 844
Cotisation à une CSR	40 775	10 447	4 481
	122 075	104 811	104 027
	4 256 947 \$	4 288 996 \$	3 846 281 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 . SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
SERVICES D'HYGIÈNE			
Administration	63 188	59 817	-
Collecte des déchets	720 000 \$	633 554 \$	300 087 \$
Enfouissement des déchets solides	308 160	298 936	541 296
Recyclage	10 002	20 035	8 486
Amortissement	21 251	21 251	21 251
	1 122 601 \$	1 033 593 \$	871 120 \$

SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL			
Planification locale	380 787 \$	386 831 \$	347 630 \$
Embellissement	27 000	22 334	7 342
Développement communautaire	77 208	7 208	9 159
Développement économique	448 699	870 141	250 045
Autres services de développement	146 227	166 622	42 025
Amortissement	1 368	1 368	1 368
	1 081 289 \$	1 454 504 \$	657 569 \$

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Services récréatifs			
Administration	245 193 \$	259 459 \$	166 584 \$
Centres et salles communautaires	31 010	36 110	12 627
Piscine, plages et marina	125 655	156 253	101 648
Patinoires et arénas	456 753	576 298	528 969
Parcs et terrains de jeux	353 071	405 764	202 412
Autres services récréatifs	117 916	147 290	145 635
Amortissement	1 070 083	1 070 083	912 213
	2 399 681	2 651 257	2 070 088

Services culturels			
Administration	46 333	23 954	95 886
Immeubles culturels et installations	105 962	112 492	144 577
Lieux historiques	-	-	91
Bibliothèque	56 135	65 210	58 871
Autres services culturels	369 270	379 097	256 614
	577 700	580 753	556 039
	2 977 381 \$	3 232 010 \$	2 626 127 \$

MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22 . SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (SUITE)

	Budget	2024	2023
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Approvisionnement en eau			
Administration	140 020 \$	267 297 \$	118 745 \$
Purification et traitement de l'eau	27 735	25 737	21 268
Services d'approvisionnement en eau	210 884	16 421	144 244
Transmission et distribution	305 224	205 737	231 361
Force motrice et pompage	57 250	86 298	54 116
Facturation et perception	18 217	16 206	18 278
Achat d'eau	1 100 000	1 238 720	1 101 801
Amortissement	904 361	904 361	891 778
	2 763 691	2 760 777	2 581 591
Évacuation des eaux usées			
Administration	153 191	130 226	85 109
Système de raccordement	41 250	37 866	90 768
Station de levage	204 114	170 698	149 349
Épuration et évacuation	390 412	615 983	301 914
Autres	65 415	28 224	53 485
	854 382	982 997	680 625
Services financiers pour service d'eau			
Frais bancaires et intérêts	-	1 743	37 332
Intérêts sur la dette à long terme	54 934	58 975	61 088
	54 934	60 718	98 420
Services financiers pour service d'égout			
Frais bancaires et intérêts	1 350	3 709	5 176
Intérêts sur la dette à long terme	113 037	112 937	128 002
Mauvaises créances	8 800	-	53 849
	123 187	116 646	187 027
	3 796 194 \$	3 921 138 \$	3 547 663 \$